



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

organisations des services d'urgence

Question au Gouvernement n° 212

Texte de la question

## ORGANISATION DES SERVICES D'URGENCE

**M. le président.** La parole est à Mme Annie Vidal, pour le groupe La République en marche.

**Mme Annie Vidal.** Madame la ministre des solidarités et de la santé, l'hôpital est un maillon essentiel de notre système de santé, notamment du fait de ses services d'urgence. Le nombre de passages annuels dans ces derniers est en augmentation constante : 3,5 % de plus en moyenne chaque année depuis 2013. Ce sont près de 56 000 personnes qui se présentent chaque jour dans nos 734 services d'urgence. Ceux-ci dispensent une prise en charge sanitaire de haut niveau, et en même temps sont le dernier rempart face à des situations de grande détresse.

Les urgences présentent la particularité d'être à l'interface de la médecine et des maux de la société. Depuis leur structuration en 1995, elles se sont adaptées aux évolutions du terrain. De nombreux rapports ont été rédigés à ce sujet : le dernier en date, déposé en juillet 2017 au nom de la commission des affaires sociales du Sénat, met notamment en avant le renforcement de la demande sociale et la très grande précarité d'une part non négligeable des patients accueillis, précarité visible chez ceux se présentant avec des pathologies très avancées, mais également chez ceux qui relèvent d'une consultation simple. Ils viennent aux urgences parce qu'ils n'ont pas su s'orienter dans le parcours de soins ou...

**M. Fabien Di Filippo.** Parce qu'ils n'ont plus de médecin traitant !

**Mme Annie Vidal.** ...parce qu'ils n'ont pas trouvé de professionnels médicaux à proximité de leur lieu de résidence. Entre l'urgence vitale, l'urgence traumatique, l'urgence médicale et l'urgence sociale, ces services prennent une part prépondérante dans le parcours de soins et je salue l'investissement exceptionnel des équipes, leurs compétences et leur dévouement.

Pourtant, la question de la soutenabilité et de la viabilité de l'actuel système se pose. Quelles sont les mesures, madame la ministre,...

**M. le président.** Merci, madame la députée. La parole est à Mme la ministre des solidarités et de la santé.

**Mme Agnès Buzyn, ministre des solidarités et de la santé.** Madame la députée, les urgences sont en effet très souvent la porte d'entrée dans le système de soins et dans le système hospitalier. Vingt millions de nos concitoyens ont fréquenté les urgences en 2016, et ce nombre augmente chaque année.

**M. Jean-Paul Lecoq.** Normal, il n'y a plus de médecins !

**Mme Agnès Buzyn, ministre** . Cette augmentation de la fréquentation des urgences s'explique par trois raisons en amont : des difficultés financières, qui contraignent parfois les Français à renoncer à aller chez des professionnels de ville du fait du reste à charge ou des dépassements d'honoraires ; des raisons territoriales, parce que l'offre de soins sur les territoires n'est pas suffisante pour permettre l'accès aux soins ; des problèmes pour assurer la permanence des soins, dans la mesure où il est difficile d'accéder à un médecin de nuit alors que les urgences sont ouvertes vingt-quatre heures sur vingt-quatre.

Par ailleurs, les urgences souffrent également d'un déficit de lits d'aval. Elles sont ainsi surchargées car nous n'avons pas les moyens de faire hospitaliser toutes les personnes, notamment âgées, qui restent parfois sur des brancards pendant de très nombreuses heures. Nous devons donc aussi travailler sur cette question des lits d'aval, notamment des lits de soins de suite et de réadaptation.

Je propose donc, premièrement, d'améliorer la permanence des soins dans le secteur de ville ; deuxièmement, d'adosser auprès des services hospitaliers des maisons de santé pluriprofessionnelles ou des réseaux de soins afin d'assurer la permanence des soins à des tarifs abordables ; troisièmement, de travailler sur la gradation des prises en charge entre les groupements hospitaliers de territoire de façon à ne pas avoir de services redondants dans des hôpitaux qui sont à vingt kilomètres les uns des autres. Enfin, je traiterai évidemment de l'offre de ville de premier recours autour des hôpitaux, car elle est absolument nécessaire pour un meilleur maillage territorial. *(Applaudissements sur les bancs du groupe REM et sur plusieurs bancs du groupe MODEM.)*

**M. Pierre Cordier.** Quel baratin !

## Données clés

**Auteur :** [Mme Annie Vidal](#)

**Circonscription :** Seine-Maritime (2<sup>e</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 212

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** Solidarités et santé

**Ministère attributaire :** Solidarités et santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [25 octobre 2017](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [25 octobre 2017](#)